

**PROGRAMME DE VEILLE 2021 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE  
SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120**

**ALERTE N° 67 CONCERNANT ALTEN**

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

*L'AFG, qui a publié début 2021 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.*



**ALTEN**

**DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 28 MAI 2021**

**RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG**

- **RESOLUTION 25 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

**Analyse**

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 5% du capital actuel par placement privé, sauf titres de créance, sans qu'il soit justifié de situations particulières.

**Référence**

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :  
1-3-1 paragraphe 1-2

*L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).*

- RESOLUTION 26 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé

#### Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 5% du capital actuel par placement privé, sans qu'il soit justifié de situations particulières.

#### Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :  
1-3-1 paragraphe 1-2

*L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).*

- RESOLUTION 27 : Augmentation de capital sans DPS « au fil de l'eau »

#### Analyse

La résolution 27 autorise, pendant 26 mois, le Conseil d'administration, à déroger pour les émissions autorisées par les résolutions 25 et 26, aux modalités de fixation du prix par augmentation du capital sans droit préférentiel de souscription « au fil de l'eau » par tranches de 10% du capital social par an, ce qui ne répond pas aux préconisations de l'AFG.

#### Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :  
1-3 paragraphe 1-2 b)

*L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).*

- RESOLUTION 28 : Option de sur allocation (green-shoe)

#### Analyse

La résolution 28 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans les résolutions 25 et 26 qui ne respectent pas elles-mêmes les recommandations de l'AFG.

#### Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :  
1-3 paragraphe 1-2 b)

*L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).*

## GOUVERNANCE

### 1. Composition du conseil d'ALTEN

Le conseil d'administration d'ALTEN comportera, à l'issue de l'assemblée générale, 50% de membres libres d'intérêts, hors représentant des salariés, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
<input checked="" type="checkbox"/>	Simon Azoulay	PDG Fondateur	Non-libre d'intérêts	100%	M	65	FR	24	2025	1	0			
	Philippe Tribaudeau	<b>Administrateur référent</b>	Libre d'intérêts	100%	M	59	FR	5	2024	0	1	M		
	Gérald Attia	DGD	Non-libre d'intérêts	100%	M	59	FR	25	2022	1	0			
	Emily Azoulay	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	F	72	FR	10	2023	0	1		M	M
	Marwane Metioui	Représentant des salariés	Non-libre d'intérêts	100%	M	45	FR	4	2021	0	1			
	Jane Seroussi	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	F	55	FR	7	2022	0	1			
	Marc Eisenberg		Libre d'intérêts	100%	M	66	FR	7	2022	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Maryvone Labelle		Libre d'intérêts	n.a	F	63	FR	Nouveau	2024	0	1		P	
<input checked="" type="checkbox"/>	Aliette Mardyks		Libre d'intérêts	100%	F	65	FR	3	2025	0	1	P		

### 2. Spécificités

- Le comité exécutif continue à n'intégrer aucune femme.
- Les statuts d'ALTEN comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de quatre ans.

✂

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Laure DELAHOUSSE